

---

AVIS

---

10 mars 2022

**DÉFINITION DE LA NOUVELLE STRATÉGIE  
D'INGÉNIERIE DES FILIÈRES : AGRICOLE,  
ÉQUINE, DE L'AQUACULTURE ET DE  
L'INDUSTRIE AGRO ALIMENTAIRE 2023-  
2027**

Rapporteur : Catherine KERSUAL

Résultat du vote :

107 POUR

2 ABSTENTIONS



Pour rappel, la stratégie d'ingénierie financière correspond à l'ensemble des aides économiques versées aux entreprises en lien avec les fonds européens Agriculture/Pêche-aquaculture. L'évolution de cette stratégie en Normandie reprend les instruments financiers utilisés sur les autres secteurs, afin de consolider les projets suivis.

Le CESER appuie le constat posé par la Région d'ouvrir les instruments financiers aux différents projets agricoles, de pêche, agro-alimentaires... Au regard du faible nombre de dossiers soutenus à l'heure actuelle, il convient d'accompagner plus largement les porteurs de projet via ces instruments financiers. A ce titre, le CESER attire l'attention de la Région sur la nécessaire communication autour des dispositifs d'accompagnement, afin que les bénéficiaires potentiels prennent connaissance des mesures d'accompagnement et se rapprochent des structures compétentes.

Néanmoins, le CESER note que les dispositifs tels que les prêts d'honneur doivent être correctement calibrés pour être pertinents, en particulier s'agissant des projets agricoles qui connaissent des rendements différents dans le temps, pouvant tout à la fois produire plusieurs fois par an, ou au contraire demander plusieurs années pour une récolte. Il convient donc d'ajuster précisément les modalités des prêts d'honneur, notamment s'agissant du différé de remboursement, pour ne pas pénaliser les porteurs de projet.

Enfin, le CESER rappelle la nécessaire visibilité de la structuration des aides normandes, notamment s'agissant de l'autorité de gestion, et attire l'attention régionale sur l'exigence de visibilité du prestataire choisi.

**En conclusion, le CESER prend acte de la nouvelle stratégie d'ingénierie des filières 2023-2027.**